



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2016 : BUDGET 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le 31 octobre 2016 pour la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, président
M. C. Marrel, vice-président
M. D. Bérard, secrétaire
Excusés / absents : Mme P. Salathé
M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme C. Schiesser
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président
Mme Ch. Juillerat
Mme. Ch. Touati de Jonge
M. M. Henchoz
M. J.-C. Favre

Préambule

Comme chaque année au cours de l'automne, la Commission des finances a été invitée à étudier avec attention le budget de notre Commune pour l'année à venir préparé avec soin par notre Boursier communal et la Municipalité.

Deux documents détaillant les chiffres de ce budget nous ont été transmis par courrier le 24 octobre, ce qui nous a permis de les étudier avant la séance de présentation du préavis.

Le préavis n'étant pas encore formellement approuvé par la Municipalité au moment de notre rencontre, c'est une version provisoire qui nous a été remise au cours de la séance.

Déroulement de la séance

Une fois l'appel effectué, Monsieur le Syndic Gustave Muheim, responsable du dicastère des finances, nous distribue la version provisoire du préavis 12/2016 relatif au budget 2017, en précisant que celui-ci doit encore être approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2016.



Ce retard est dû à l'obtention tardive des éléments du Canton nécessaires à la préparation de notre budget et à un retour d'information, attendu en vain de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) sur la correction de près de CHF 500'000.- effectuée dans nos comptes 2015 et relative au traitement des sourciers mixtes pendant les années 2011 à 2014.

La Commission des finances n'ayant pu lire préalablement le préavis, notre Ministre des Finances nous le présente brièvement et nous propose spontanément une nouvelle rencontre le 15 novembre pour répondre à toutes nos questions sur ce document.

Nous profitons ensuite du reste de la séance pour poser nos premières questions, ce qui permet à la Municipalité de nous apporter immédiatement les clarifications nécessaires ou de préparer des réponses qui nous seront fournies lors de notre prochaine rencontre.

La réunion du 15 novembre nous a ensuite permis de poser toutes les questions additionnelles soulevées par l'étude des différents documents transmis par la Municipalité.

Nous avons également eu l'opportunité de poser un certain nombre de questions via emails.

Toutes les questions posées par notre Commission ont reçu des réponses satisfaisantes.

Commentaires

La structure de ce préavis est à peu de chose près la même que celle de l'année dernière, ce qui facilite sa lecture et la comparaison des chiffres entre les deux budgets successifs.

Il inclut toujours une documentation sur la péréquation 2017 (pages 20 et 21) et un tableau résumant l'ensemble des emprunts prévus à fin 2017 (page 22).

Par contre, il ne contient pas le tableau des investissements et besoins de liquidités prévus pour la présente législature 2016-2021, puisque ce tableau est en cours d'élaboration par la Municipalité dans le cadre de la préparation du préavis sur le plafond de l'endettement qui vous sera présenté en début d'année prochaine.

Avec des revenus estimés de CHF 23'381'990.- et des charges estimées de CHF 23'239'150.-, le budget 2017 présente un excédent de revenus estimé de CHF 142'840.-, ce qui représente un bénéfice de seulement 0.61%.

Cela reste très modeste, ce d'autant plus que le montant final est influencé par les attributions et prélèvements faits sur les fonds et financements spéciaux de notre Commune.

Sans ceux-ci, le résultat final serait alors dans les chiffres rouges à hauteur de CHF 173'610.-

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir minimisé les charges spécifiques et uniques de l'exercice, puisque celles-ci se montent à seulement CHF 112'000.-

Une analyse détaillée des charges et revenus nous permet de préciser cette situation :



Charges

Les charges épurées augmentent de CHF 443'960.- soit +2,20% par rapport au budget 2016.

Nous relevons en particulier une nouvelle hausse des charges de personnel (+CHF 236'840.-) après celle déjà annoncée dans le budget 2016 (+CHF 215'800.-). Ces augmentations successives sont imputables pour l'essentiel à l'ouverture des « Moussaillons grands » et aux structures d'accueil pré- et parascolaires.

A noter cependant que, contrairement à ce qui est mentionné dans le préavis 12/2016, le budget 2016 tenait déjà compte partiellement de cette nouvelle charge.

Il est important de relever que les charges réelles de personnel ont augmenté de plus de 15% en l'espace de deux ans (entre 2013 et 2015). Aussi, nous nous attendons maintenant à une stabilisation de ce poste de charges pour les années à venir.

On constate également que certaines tâches réalisées auparavant par le personnel communal sont maintenant sous-traitées à des entreprises externes, ce qui accentue encore davantage les charges actuelles en comparaison des charges de l'époque.

Parmi les autres postes de charges subissant une augmentation notable, on peut mentionner :

- une augmentation des frais d'entretien de notre réseau électrique (+CHF 145'000.-), principalement due au renouvellement d'un certain nombre d'armoires de sous-stations électriques,
- une augmentation des charges UAPE (+CHF 113'300.-), liée à l'ouverture d'une 3^{ème} structure en août 2016,
- une augmentation des charges de nurserie (+CHF 81'850.-), liée à l'ouverture du nouveau site du CVE Les Moussaillons de Burenz,
- une augmentation (+CHF 58'200) de notre participation au déficit des transports lausannois (TL), du fait de la mise en service de la ligne 63 et de l'augmentation des cadences de la ligne 47,
- une augmentation de notre participation aux frais d'exploitation de la STEP (+CHF 44'750.-), due à l'entretien du matériel et du bâtiment, au traitement des boues et à la consommation électrique,
- une augmentation des charges d'entretien du parc des véhicules de la Commune (+CHF 30'800.-), principalement due à un véhicule arrivant en fin de vie et qui sera remplacé en 2017.

Nous relevons aussi au poste « 52 – Enseignement secondaire » une différence de plus de CHF 200'000.- entre le budget 2017 et les charges 2015, mais qui est due à une ristourne de CHF 242'000.- reçue en 2015 pour un trop payé en 2014.



Recettes

Les recettes épurées augmentent de CHF 252'850.-, soit +1.18% par rapport au budget 2016.

L'impôt sur le revenu des personnes physique, qui représente environ 44% des recettes de la Commune, est en légère diminution par rapport à 2016 (-0.99%), malgré la prise en compte d'une augmentation de 170 habitants, estimée sur la base des chantiers en cours sur la Commune, dont en particulier les 56 logements en construction sur la route d'Arnier.

On constate une diminution de même ampleur pour l'impôt sur la fortune et une réduction encore plus marquée pour l'impôt sur les successions et donations (-CHF 194'500.-) et pour l'impôt sur les droits de mutation (-CHF 77'000.-).

Heureusement, ces baisses sont compensées par une augmentation des impôts sur la dépense des étrangers (+CHF 93'500.-) et des impôts à la source (+CHF 47'750.-).

D'autres recettes sont également en augmentation, telles que les taxes et émoluments (taxes déchets, taxes épuration, vente d'eau et d'électricité), les subventions cantonales pour nos infrastructures d'accueil, les participations de la péréquation aux dépenses thématiques, ce qui nous permet de maintenir le niveau total des recettes légèrement au-dessus de celui budgété en 2016.

Dépenses d'investissements et besoins de liquidités

Le tableau des investissements ne faisant pas partie des éléments présentés dans ce préavis, il nous est difficile de juger de la situation pour ce qui concerne les besoins de liquidités de notre Commune pour 2017.

Le budget tel que présenté fait apparaître une marge d'autofinancement de CHF 1'066'840.-, ce qui n'est pas beaucoup en comparaison de notre niveau actuel d'endettement.

Par ailleurs, cette marge d'autofinancement diminue d'année en année. Elle était estimée à CHF 1'465'940.- dans le budget 2015, puis à CHF 1'227'950.- dans le budget 2016.

Nous comprenons qu'il est prévu pour CHF 4'000'000.- de nouveaux investissements en 2017, principalement liés aux travaux envisagés sur la RC 773 et sur les routes de Burennoz et Chaffeises, dont le préavis vous sera présenté début 2017.

De par l'absence du tableau précité, nous ne savons pas quels sont les investissements qui restent à faire par rapport aux différents préavis déjà approuvés par votre assemblée en 2016 ou précédemment, comme par exemple les travaux dans le secteur Louche-Combe (CHF 985k), la sécurisation du Flonzel (CHF 449k), la conduite d'eau du chemin de Villars (CHF 310k).

Selon les montants restant à engager pour ces travaux, les besoins de liquidité pour 2017 pourraient se monter à plus de CHF 4 millions.

A noter également un emprunt de CHF 1 million à l'UBS arrivant à échéance en 2017, qu'il s'agira de renouveler, d'où la prévision d'un nouvel emprunt de CHF 5 millions l'année prochaine.



Niveau d'endettement

Etant donnée la faible marge d'autofinancement et le montant des nouveaux investissements prévus en 2017, notre niveau d'endettement va continuer à augmenter l'année prochaine.

L'endettement net de notre Commune est estimé à CHF 35'645'000.- au 31 décembre 2017, ce qui représentera une dette de CHF 9'450.- par habitant.

Elle était de CHF 8'906.- à fin 2016 et de CHF 3'378.- il y a dix ans.

Non seulement avec ce niveau d'endettement, nous restons dans les premiers du classement parmi les communes les plus endettées de la région, mais avec la marge d'autofinancement actuelle, il nous faudrait plus de 33 ans pour éponger notre dette, pour autant qu'il n'y ait aucun nouvel investissement prévu pendant cette même période, ce qui semble peu réaliste.

Considérations finales

Nous nous trouvons à nouveau face à un budget équilibré pour 2017, ce dont nous pouvons nous réjouir, même si celui-ci doit pour cela puiser dans certains fonds de réserve spéciaux.

C'est d'autant plus satisfaisant qu'une grande partie de nos charges, plus de 44%, nous sont imposées, soit par le canton, soit par des conventions intercommunales.

On peut par exemple citer les frais liés à la facture sociale et la péréquation qui représentent ensemble quelques CHF 4.5 millions, les frais liés à la police, au service du feu, à l'éducation, etc.

Le point noir de ce préavis reste cependant le niveau d'endettement.

Et ceci malgré les demandes réitérées d'agir afin de réduire celui-ci, faites par la Commission des finances lors de la législature précédente.

Le seul moyen de réduire le niveau d'endettement de la Commune passe par l'augmentation de notre marge d'autofinancement.

C'est une lapalissade d'affirmer que cela ne peut se faire que de deux manières : soit par une augmentation des revenus, soit par une réduction des charges.

Une augmentation des revenus peut s'envisager à travers une augmentation de la population et/ou une augmentation du taux d'imposition.

L'augmentation de la population prévue grâce aux nouvelles constructions en cours à déjà été prise en compte dans les chiffres du budget 2017. Pour les années à venir, les nombreux travaux prévus dans notre Commune (RC 773, Burennoz/Chaffeises, Tunnel de l'autoroute A9) risquent plutôt de faire fuir nos habitants que d'en attirer de nouveaux.

Quant à l'augmentation du taux d'imposition, avec une valeur du point d'impôt communal estimé à CHF 173'034.- pour 2017, il faudrait une sacrée augmentation pour que cela commence à faire de l'effet.

Reste donc à faire un effort encore plus important du côté des charges.

Comme mentionné ci-dessus, une bonne partie de ces charges nous sont « imposées », mais les deux natures de charges sur lesquelles nous avons le plus



la maîtrise de nos coûts, nature 30 « Autorités et personnel » et nature 31 « Biens, services et marchandise », sont aussi celles qui ont le plus augmenté au cours de ces 5 dernières années.

Il y a certes de bonnes raisons à cela. On peut citer entre autres les charges liées à la mise en place de nouvelles structures d'accueil (UAPE, Les Moussaillons V2). Mais il faut maintenant s'assurer que ces deux natures de charges seront maintenues à leur niveau actuel, voire réduites au cours des exercices à venir.

Ce n'est que de cette manière que nous éviterons une grosse augmentation du taux d'imposition et arriverons à entamer la réduction de notre dette.

Soyez certains que la Commission des finances s'appliquera tout au long de cette nouvelle législature à aider la Municipalité à atteindre cet objectif et vous recommandera, au cours de nos réunions du Conseil communal, d'investir uniquement dans des travaux jugés absolument indispensables.

Cela étant, le budget 2017 a été établi comme à chaque fois de manière précise et transparente, avec toute l'information nécessaire à une bonne compréhension de la situation. Nous tenons à remercier la Municipalité et le Boursier communal pour le travail réalisé.

S'il n'y a pas lieu de refuser le budget qui nous est présenté, tous les postes ayant été évalués de manière correcte et prudente, nous tenons à rappeler ce qui a déjà été suggéré lors de nos précédents exercices :

**Ce n'est pas parce qu'on a un budget
qu'il faut nécessairement l'utiliser.**

**Car chaque sous non dépensé
nous permettra de réduire notre dette.**

Taxe d'épuration

La Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir pour l'année 2017 la taxe à CHF 0.9535 le m³ TTC (inchangé par rapport à 2016).



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 12/2016** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, président

Christine Juillerat

Charlotte Touati de Jonge

Michel Henchoz

Jean-Claude Favre, rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2016